

# Le nénuphar



## Journal Communal

Bulletin d'informations – no 001

Edition mars 2024

Le printemps étant une époque de renaissance ou de renouveau, c'est avec plaisir que nous vous présentons cette nouvelle version du « nénuphar ». Un peu plus colorée, un peu plus facile à lire, mais toujours accompagnée de nos charmantes grenouilles. Ces changements vous permettront surtout de mieux retrouver ces publications sur le site internet de notre commune. Nous espérons vivement que vous aurez toujours autant de plaisir à nous lire et à découvrir les 1001 choses qui se passent sur le territoire de la Commune de Grens.

### Sondage déchèterie

En août 2023, vous avez pu prendre part au sondage proposé par le comité de la déchèterie et peut-être que nous avons même eu le plaisir de partager un verre, lors du convivial apéritif organisé sur le site même, le 13 septembre dernier. Ci-dessous nous vous proposons de partager les résultats, vos principales suggestions et l'état des réflexions en cours au sein du comité de Direction de la déchèterie intercommunale :



Ce sont plus de 23% des ménages, concernés par la déchèterie, qui ont répondu sous une forme ou une autre au sondage : **Bravo et un grand merci !**

#### Question 1 : Etes-vous satisfait des plages horaires actuelles : **Oui à 71 %**

- vos suggestions les plus fréquentes sont : ouverture samedi après-midi pour « dépose branches » et une matinée par semaine.
- nos réflexions : la relocalisation du point « dépose branches », sur un site proche en accès libre, est à l'étude. Elle dépend essentiellement de l'accord du Canton. Une ouverture matinale soulève actuellement des problèmes de sécurité à cause des camions qui transvident les bennes.

#### Question 2 : Etes-vous satisfait de l'accès routier : **Non à 67 %**

- vos suggestions les plus fréquentes sont : introduire un sens unique, réserver l'accès aux usagers/bordiers et ajouter des places de dégagements. Dans tous les cas, réduire au maximum de trafic pendulaire.
- nos réflexions : des discussions entre les municipalités concernées sont en cours. Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour une étude d'optimisation du trafic, en conformité avec les exigences de la LCR.

#### Question 3 : Souhaitez-vous un accès automatisé : **Non à 58 %**

- votre suggestion la plus fréquente est : assurer des points biodéchets directement au sein des différentes communes.
- nos réflexions : Pour des questions de salubrité, le développement de « points bio déchets » doit se faire au niveau communal. Nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de votre greffe communal.

#### Question 4 : Dans la déchèterie souhaitez-vous de l'assistance/conseils : **Non à 73 %**

- vos retours les plus fréquents sont un florilège de compliments adressé aux responsables déchèterie pour leur sympathie et disponibilité.

#### Autres suggestions les plus fréquentes :

Envisager une Ressourcerie ; un point d'eau ; autoriser la dépose de sacs taxés.

- nos réflexions : Ressourcerie à étudier si un emplacement adéquat est disponible au sein de l'une des 5 Communes et, si une équipe de bénévoles intéressée à l'exploitation, la gestion est disponible (appel à candidature).
- Point d'eau : un point d'eau est déjà à disposition, en été. L'hiver, il est hors gel. Son emplacement sera mieux indiqué.
- Dépose sacs taxés en dehors du ramassage hebdomadaire : solution difficilement envisageable au niveau de la déchèterie car en contradiction avec les règlements des déchets, en vigueur dans les différentes Communes, et le système des taxes communales forfaitaires. En effet, la rétrocession des sacs taxés encaissée par chaque Commune est calculée selon le poids des sacs taxés collectés par Commune. Dans le cas d'une dépose à la DI, à Signy, cette dernière encaisserait aussi la taxe des sacs provenant d'autres communes. Conformément aux règlements en vigueur, la gestion communale des déchets doit être autofinancée, c'est-à-dire les revenus doivent couvrir entièrement les charges selon le principe du pollueur-payeur. Les Communes n'ont que ces 2 revenus : la rétrocession sur les sacs taxés et la taxe déchets forfaitaire. Si les revenus sur les sacs taxés diminuent, il n'y a pas d'autres solutions que d'augmenter la taxe forfaitaire.



Nous vous remercions encore de votre participation. Vous pouvez toujours nous faire part de vos suggestions et questions, en passant directement par votre greffe communal. Vu le succès rencontré, nous envisageons d'ores et déjà, avec enthousiasme, l'organisation d'un futur apéro, sur site. Nous vous tiendrons informés.

Bonne poursuite d'année 2024 et au plaisir de vous revoir.

Votre équipe de la déchèterie et du comité de gestion.

## Recyclage : le PET et le PE

Depuis quelques semaines, de nouvelles bouteilles de lait en PET ont fait leur apparition sur les étals de certains commerces.

**Ces nouvelles bouteilles de lait, de couleur blanche ou transparente, portent le logo PET-Recycling et doivent être déposées dans les contenants habituels (bennes, big bags ou sacs de collecte de PET) dont vous disposez déjà pour collecter les autres bouteilles à boisson en PET.**



Bouteilles à boissons en PET	Bouteilles en plastique en PE (polyéthylène)
<p>Toutes les bouteilles portant ce logo peuvent être déposées dans la collecte séparée pour les bouteilles à boissons en PET.</p> <p>Les nouvelles bouteilles de lait en PET peuvent être <b>transparentes ou blanches</b>.</p>	<p>Les bouteilles portant ce logo ou ne portant pas d'indication de recyclage <b>ne doivent pas être collectées avec le PET</b>. Elles doivent toujours être déposées dans la collecte séparée pour bouteilles en plastique.</p>

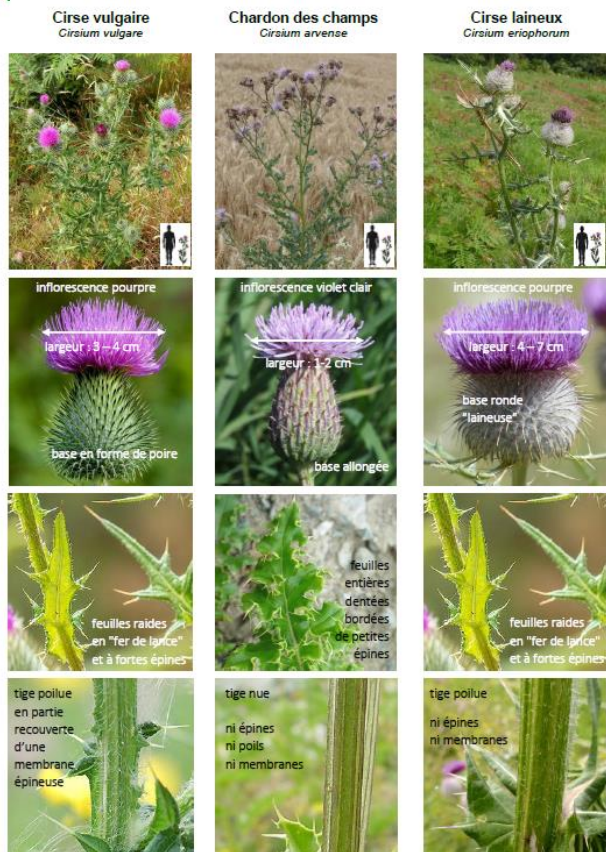
# LUTTE CONTRE LE CHARDON

Le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire comptent parmi les plantes nuisibles, sur le territoire cantonal. Il est important de les supprimer. Pour lutter efficacement contre ces plantes indésirables, il est nécessaire de bien savoir les identifier et de les distinguer des autres espèces protégées ou non-réglémentées.



Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires  
 Inspectorat phytosanitaire cantonal

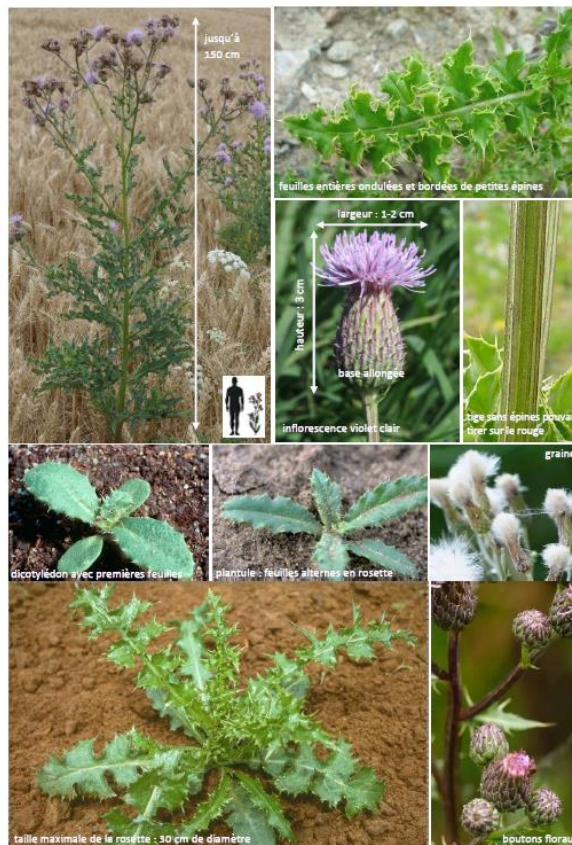
## Reconnaître les chardons et cirses à lutte obligatoire



## CHARDON DES CHAMPS

*Cirsium arvense*  
 Famille des Astérocées

- Plante • herbacée • vivace • envahissante
- à rhizomes • indigène • lutte obligatoire



Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGA) – Inspectorat phytosanitaire – S. Sahli – 23.01.24

# POSTE MOBILE – LA GENDARMERIE A VOTRE PORTE

Le 18 mars prochain, de 10h00 à 12h00, un bus de proximité stationnera à la Place no 2. Equipé comme un poste de Gendarmerie, avec informatique embarquée, radio, téléphone et matériel de première intervention, ce bus a pour but d'assurer un service de contact et de prévention.

Travaillant en binôme, un gendarme restera au bus pour l'accueil des habitants et le second patrouillera dans la commune, à vélo ou à pied. L'objectif de ce service, mis à disposition de la population, est de divulguer des conseils en matière de prévention (circulation, judiciaire etc...), d'enregistrer des plaintes pénales, de remplir divers formulaires (perte de plaques, documents officiels) ou de demande de renseignements en tout genre.

Nous espérons vivement que vous pourrez profiter des services du poste mobile et vous invitons à venir poser vos questions ou demandes.



# LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dans une **première phase**, il s'agit de reconnaître cet insecte et de l'annoncer sur le site web : [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch). Toute présence doit être annoncée et ceci peut se faire par tout le monde. Les apiculteurs sont les personnes les plus proches du frelon asiatique. Ce sont les premiers bénévoles dans cette lutte. En plus de l'identification (dépistage) de l'insecte, ils sont également invités à aller jusqu'à repérer les nids. Une équipe de la Task Force, formée à la télémétrie, vient ensuite localiser l'emplacement exact du nid. Dans une **deuxième phase**, le nid est détruit et démonté par une personne spécialisée et autorisée.



Au printemps, il est très important de rechercher les nids primaires naissant **de manière active**. En effet, ils se trouvent pour la plupart du temps à max. 2 m du sol, mais peuvent également être situés plus en hauteur. Exemples : cabane de jardin, avant-toit, garage, parasol fermé, buisson de ronces ou de buis, haie, auvent, porche de maison, échafaudage, etc., **tout près de chez VOUS !**



# SERVICE MILITAIRE - TIRS

Les sessions de tirs militaires, au stand de Gingins, seront les suivantes :




- Jeudi 25 avril 2024, de 18h00 à 20h00
- Jeudi 27 juin 2024, de 18h00 à 20h00
- Jeudi 29 août 2024, de 18h00 à 20h00




## OFFRE DE LA REGION DE NYON

Une offre pour les jeunes qui fêtent leurs 20 ans cette année.



**Fête tes 20 ans avec nous!**

La Région de Nyon offre une pochette cadeau aux jeunes de ses communes qui passent le cap de la vingtaine en 2024. Toutes les infos: [regiondenyon.ch/20ans](http://regiondenyon.ch/20ans)

20 ans d'idées communes  **Région de Nyon**

## RECENSEMENT DES CHIENS

Nous rappelons à tous les propriétaires et **détenteurs de chiens** qu'ils **sont tenus de déclarer, au Contrôle des habitants, leur animal, dans un délai de 15 jours, dès son acquisition.** Le carnet de vaccination du chien doit être présenté.

Une annonce doit également être faite en cas de donation ou de décès du chien.

Nous remercions également les propriétaires de chiens de mettre toute leur bonne volonté à contribution et de ramasser les crottes de leur(s) chien(s). Les boîtes de récupération, installées à différents endroits sur les chemins de promenade, sont à votre disposition. N'hésitez pas à les utiliser !



# OFFRE D'EMPLOI



**AEE** Association intercommunale  
Enfance et École - Asse et Boiron

## On recrute !

### DES ACCUEILLANT(E)S EN MILIEU FAMILIAL pour les communes de l'AEE

- Vous êtes intéressé-e par une nouvelle opportunité de travail et par de nouveaux défis ?
- Vous appréciez les enfants et êtes disposé-e à les accueillir à votre domicile ?
- Vous recherchez un revenu d'appoint en travaillant à la maison tout en ayant la possibilité de garder vos propres enfants ?
- Vous êtes âgé de plus de 20 ans et parlez le français ?
- Vous êtes de nationalité suisse ou êtes au bénéfice d'une autorisation de séjour avec autorisation de travail ?
- Vous pouvez offrir un cadre d'accueil sécurisant dans lequel les enfants peuvent s'épanouir ?



Nous proposons un contrat avec le réseau de Nyon et d'Asse et Boiron ainsi qu'un salaire sur la base d'un tarif horaire par enfant gardé. Travailler pour le réseau vous permettra, entre autres, de bénéficier d'un cadre de travail sécurisé (prestations sociales garanties), de suivre des formations continues gratuites et de bénéficier d'un soutien en cas de problème relatif à votre travail d'accueillants-es par des coordinatrices.

**Cette activité vous intéresse ? Nous avons besoin de vous !**

Contactez-nous :

022 316 40 65 / [reseau-enfance@nyon.ch](mailto:reseau-enfance@nyon.ch)

Réseau d'Accueil en Milieu Familial – Rue des Marchandises 17 – 1260 Nyon



## Vous êtes parents et cherchez une solution de garde ?

### Connaissez-vous l'accueil en milieu familial ?

L'accueil en milieu familial s'est professionnalisé avec l'entrée en vigueur de la LAJE en 2006.

L'accueillant-e en milieu familial prend en charge des enfants à son domicile durant la journée. Chaque accueillant-e du réseau est au bénéfice d'une autorisation de pratiquer répondant aux exigences des autorités cantonales.

L'accueil familial de jour permet d'apporter une réponse de proximité dans un cadre chaleureux et familial.

L'enfant est accueilli dans un petit groupe d'enfants d'âges diversifiés ce qui permet la création d'un lien privilégié avec l'accueillant-e et entre les enfants.



### Vous souhaitez inscrire votre enfant en accueil en milieu familial ?

La première étape est de vous inscrire sur la liste d'attente, via la plateforme Kibe sur le site internet de l'Accueil de jour de la Ville de Nyon :

[https://kibe.nyon.ch/nyon\\_prod/portal/](https://kibe.nyon.ch/nyon_prod/portal/)

Si une place est disponible vous serez contacté par les coordinatrices.

# CARTE JOURNALIERE CFF

## La nouvelle carte journalière "dégriffée" Commune

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les CFF proposent, désormais, une **offre contingentée au niveau suisse** (non plus au niveau communal), disponible exclusivement auprès des communes et villes de Suisse.



Son principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Tarif	Prix 1 (de 6 mois à <b>10 jours</b> avant le voyage)	Prix 2 (jusqu'à la <b>veille</b> du voyage)
2 <sup>e</sup> classe <b>avec</b> demi-tarif	CHF 39.00	CHF 59.00
2 <sup>e</sup> classe <b>sans</b> demi-tarif	CHF 52.00	CHF 88.00
1 <sup>ère</sup> classe <b>avec</b> demi-tarif	CHF 66.00	CHF 99.00
1 <sup>ère</sup> classe <b>sans</b> demi-tarif	CHF 88.00	CHF 148.00

## Les principales nouveautés

- La disponibilité des cartes peut être consultée sur la page internet des CFF : <https://cartejournaliere-commune.ch>.
- La carte ne peut plus être réservée en ligne.
- Par contre, elle s'achète **auprès de n'importe quelle Commune ou Ville de Suisse** et **uniquement au guichet**.
- Toutes les communes ont accès au **même contingent**. Une fois ce contingent épuisé, il n'est pas possible d'acheter d'autres cartes, auprès d'une autre commune, pour le jour souhaité.
- Elle est toujours **nominative** (nom, prénom et date de naissance). Le titulaire de la carte doit voyager avec une pièce d'identité officielle ou un SwissPass. Toute revente ou transmission est donc exclue.
- **L'achat se fait, en personne, directement au guichet d'une administration communale, sur présentation d'une pièce d'identité.**
- La carte est soit imprimée sur papier, soit remise en version électronique « Ticket for Mobile » par courriel.
- Elle est uniquement disponible en prévente de 6 mois à un jour avant la date du voyage. Il n'est plus possible de l'acheter le jour même.

## LE E-COVOITURAGE

Le covoiturage, c'est "Monter à plusieurs dans une voiture pour se rendre au travail, aux cours, à une manifestation ou ailleurs !"

Le site [e-covoiturage.ch](http://e-covoiturage.ch) vous propose un service gratuit, une économie sur vos transports, un geste pour limiter la pollution en partageant un moment convivial.

# LE REPAIR CAFE

Il y a quelques mois, nous vous avons informés de l'existence des « Repair Cafés » promouvant l'attitude consistant à réparer plutôt que jeter. Suite au grand succès rencontré l'année dernière, voici l'agenda 2024 des évènements prévus.

**Samedi 16 mars 2024**  
11h00 - 16h00

Restaurant scolaire  
de Grand-Champ  
Ch. de la Serine  
**GLAND**



Un objet cassé ou un textile à retoucher ?  
Nos bricoleurs, tous amateurs et bénévoles  
vous aident à réparer

Petit électroménager, lampes, horloges, jouets  
appareils à piles, valises, vêtements, etc.  
(nous ne dépannons plus les machines à café)

Initiation à  
la couture

Réservation indispensable  
jusqu'au 15 mars

079 272 52 20 SMS ou   
Courriel: repaircafe.dlc@ik.me

Un seul objet par famille

**AGENDA 2024**



Nyon	Gland	Prangins
13 avril	16 mars	3 février
Déchèterie de l'Asse	1er juin	4 mai
29 juin	Grand-Champ	9 novembre
Bibliothèque	Restaurant scolaire	Maison de commune
24 août		Salle du Conseil
12 octobre	21 septembre	
7 décembre	Montoly	
Marens		
Restaurant scolaire		

Réservations ouvertes  
2 semaines avant l'évènement  
079 272 52 20  
par téléphone, sms et   
ou  
reparcafe.dlc@ik.me

Demain La Côte  
<https://repair-cafe.ch/fr/cafes/DLC>



compagnie  
**TARADO**  
théâtre

**BANK PUBLIC**  
UNE CRÉATION TARADO  
D'APRÈS FRANÇOIS MOREL  
ET & REMI DE VOS  
MISE EN SCÈNE HEIDI KIFFER

INTRODUCTION PASQUET!  
RASSURER... VOUS EN VOUS RÊVEZ...  
ÉCOUTER, JE ME FIDÈRES BIENTÔT COMPTES...  
INFOS ET RÉSERVATIONS:  
T-441 79 562 19 86  
WWW.TARADO.CH

**DU 29 MAI  
AU 9 JUIN 2024**

DU MERCREDI AU SAMEDI 20H30, DIMANCHE 18h.

**LE CHÂLET À GRENS**  
CH. DU CHÂLET 7,  
12744 GRENS

# TROUPE DE THEATRE TARADO

Du 29 mai au 9 juin 2024, la troupe de théâtre Tarado donnera une dizaine de représentation de son spectacle, au Chalet, à Grens. Les informations à gauche vous permettront d'en savoir plus.





## VIE SOCIALE

### Fête de la Saint-Nicolas

Un tout grand MERCI aux organisatrices de la Saint-Nicolas.



### Fenêtre de l'Avent

Un tout grand MERCI également à Mmes Natacha Dichter et Mélanie Barraud pour l'organisation des fenêtres de l'Avent, sans oublier toutes les personnes qui ont accueillis les habitants, à cette occasion.



### Apéritif de bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune

C'est dans une ambiance conviviale et joyeuse que nous avons fait connaissance des nouveaux habitants de notre Commune, le 18 janvier dernier.

Un petit retour en image, sur ce moment de partage, et quelques chiffres en bref :

Au 1er janvier 2024, notre commune compte 395 habitants et 18 nationalités différentes y sont représentées.



La doyenne de notre commune, Mme Josiane Nicoud-Ogay a fêté ses 92 ans, en janvier dernier.

M. et Mme Michel et Anne-Marie Brocher (photo ci-contre) fêteront également leurs 92 ans, cette année.



## DECES

Toutes nos condoléances à la famille de

Mme Silvia TECON

## LES TERRASSES DE L'ETE

Notre Commune est toujours à la recherche de personnes souhaitant organiser des animations villageoises (brocante, animations diverses, etc...).

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous faire part de votre souhait de pouvoir vous rencontrer, pour de petits moments festifs, également en été, pas seulement à la période des fenêtres de l'Avent. C'est pourquoi, dans l'intervalle, nous vous proposons de nous retrouver :

- **Jeudi 2 mai 2024 à 18h30**
- **Jeudi 23 mai 2024 à 18h30**
- **Jeudi 13 juin 2024 à 18h30**



**autour de la grande table de la place de jeux.**

L'idée est de partager un moment convivial et de faire connaissance, le temps d'un apéro. Chacun apportera de quoi « trinquer » afin que nous puissions tous passer un moment agréable en toute simplicité.

## Prochain Conseil Général

**Le lundi 24 juin 2024 à 20h15**

: Au Chalet

## Bureau de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront exceptionnellement fermés les jeudis : 04 et 11 avril.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Mme Isabelle Jaquet, Syndique, au numéro 076 329 43 42.

Nous vous souhaitons un magnifique printemps et espérons vivement que nous pourrons vous rencontrer lors des prochaines animations villageoises proposées.

À très bientôt,

**La Municipalité**

